

Chambéry, lundi 27 janvier 2020

DÉMARCHE GRAND CHANTIER LYON-TURIN : Comité des financeurs

La démarche Grand Chantier vise à accompagner le chantier exceptionnel de la future liaison ferroviaire Lyon-Turin, avant, pendant et après les travaux, et à réussir son intégration territoriale.

Le comité des financeurs de la démarche, présidé par Louis Laugier, Préfet de la Savoie, en est l'organe de gouvernance. Participaient également à ce comité du 24 janvier 2020 : Émilie Bonnivard représentant le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Michel Bouvard représentant le Conseil départemental de la Savoie, Yves Durbet, Président du Syndicat du Pays de Maurienne et Alain Chabert, Directeur général adjoint France de TELT (Tunnel Euralpin Lyon-Turin).

Ce comité qui pilote la mise en œuvre du Contrat de territoire Maurienne (CPER 2015-2020), a été l'occasion **de dresser un bilan des actions en cours en faveur du territoire**, notamment :

- le lancement de la phase de préfiguration du centre de compétences des tunnels à Modane ;
- l'aménagement de l'itinéraire cyclable de fond de vallée porté par le Syndicat du Pays de Maurienne ;
- le lancement de la démarche de redynamisation par le tourisme de Modane/Fourneaux couplé à l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Modane ;
- la mise en place d'un guichet unique pour l'accueil des salariés du Lyon-Turin mais également de l'ensemble des employeurs de la vallée.

Ainsi, depuis 2016, près de 24 millions d'euros d'actions ont été financées au travers du Contrat de territoire Maurienne avec une mobilisation du Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) à hauteur de plus de 2 millions d'euro. Ce fonds a été mis en place par l'État de manière spécifique dans le cadre du Lyon-Turin.

Un point a également été fait sur les emplois présents et à venir. **Les chantiers du Lyon-Turin qui se sont diversifiés en 2019 représentent plus de 500 personnes et reste le 3ème plus important employeur de la vallée.**

Enfin, le Comité des financeurs a décidé de préparer un nouveau Contrat de territoire qui devra être adopté dans le cadre du CPER 2021-2027, fin 2020. Ce nouveau contrat visera à préparer au mieux l'avenir de la Maurienne au travers de deux objectifs :

- diversifier l'économie de la vallée ;
- améliorer l'attractivité du territoire (redynamiser les centres bourgs, développer la mobilité, préserver l'environnement).